



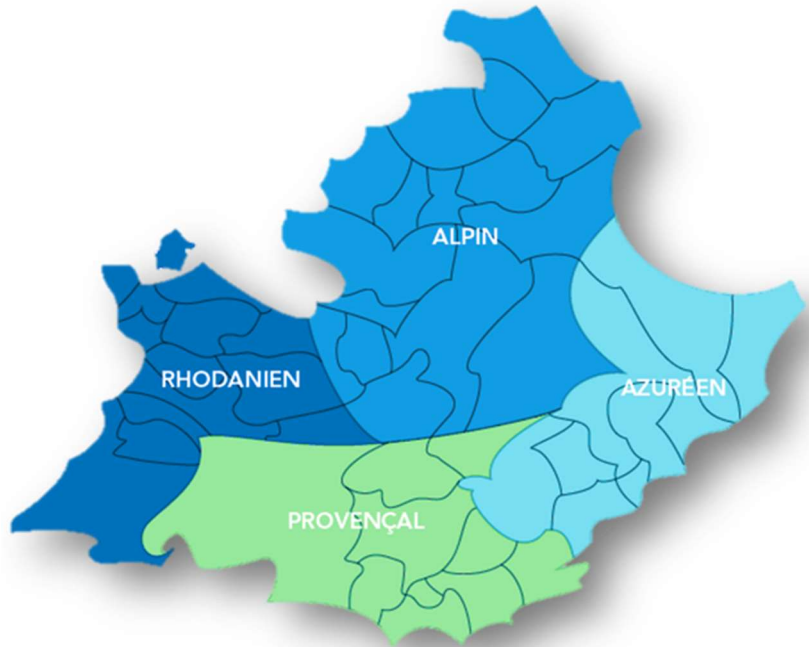
BASSIN DE VIE PROVENÇAL PREVENTION, TRI DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Table des matières

■ Description du bassin de vie	4
■ Situation en matière de traitement des déchets résiduels	7
■ Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018 ...	9
■ Portrait statistique	10
■ Projets proposés au titre du CPER 2021-2027	20
■ Soutiens financiers de la REGION	21
■ Exemples d'actions soutenues REGION	22

Description du bassin de vie

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©, REGION, DREAL, ADEME



DONNEES GENERALES

10 Établissements publics de coopération intercommunale sont compétents en matière de prévention et de gestion des déchets. 7 s'appuient sur 2 syndicats de traitement et/ou de collecte et traitement :

- SITMAT - Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Om de l'Aire Toulonnaise
- SIVED NG - Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération

Nota bene : Les syndicats SMHV et SMZV ont été dissous à la demande du Préfet du Var (fin 2018 et fin 2019).

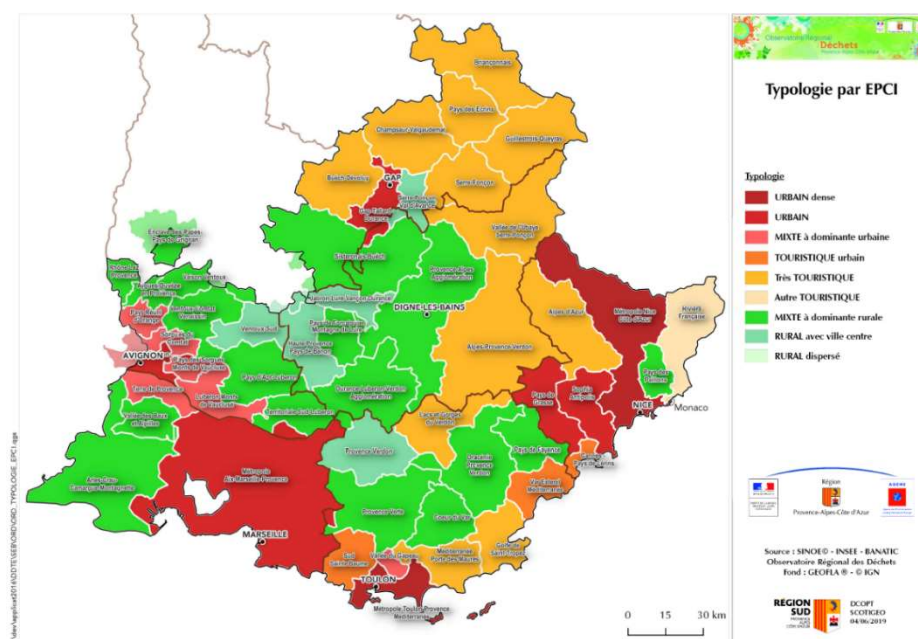
POPULATION

En 2018, l'ORD&EC comptabilise 2 692 054 habitants (206 communes) desservis par un service public de prévention et de gestion des déchets sur ce bassin de vie (53% de la population régionale). La population a augmenté de 1% depuis 2015, soit 0.26% par an (0,4% dans les projections du SRADDET).

Périmètre

		Population	Nombre de communes adhérentes	Typologie	Compétence(s) déléguée(s) à un syndicat
1	Métropole Aix-Marseille Provence	1 881 750 hab.	92	URBAIN	
2	Métropole Toulon Provence Méditerranée	437 683 hab.	12	URBAIN dense	SITTOMAT
3	Communauté d'Agglomération Provence Verte	98 912 hab.	28	MIXTE	SIVED NG
4	Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	61 541 hab.	9	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	SITTOMAT
5	Communauté de Communes Golfe de St Tropez	57 188 hab.	12	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	SITTOMAT
6	Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	44 479 hab.	6	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	
7	Communauté de Communes Cœur du Var	43 693 hab.	11	MIXTE	SIVED NG
8	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	31 326 hab.	5	MIXTE	SITTOMAT
9	Communauté de Communes Provence Verdon	26 305 hab.	15	RURAL	SIVED NG
10	Communauté de Communes La cs et Gorges du Verdon	9 177 hab.	16	TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	

Carte des Établissements publics de coopération intercommunale compétents (par typologie)



Unités de gestion des déchets

En 2019, 334 unités ont été enquêtées par l'ORD&EC sur ce bassin de vie (800 à l'échelle régionale) :

	Type d'unité	Nombre
1	Carrière en réaménagement	32
2	Centrale d'enrobage	12
3	Compostage	17
4	Concassage de déchets de démolition	32
5	Déchèterie	118
6	Déchèterie professionnelle	37
7	Incinération avec valorisation énergétique	2
8	Méthanisation de biodéchets alimentaires	1
9	Regroupement de déchets	14
10	Stockage en ISDI- Installations de stockage de déchets inertes - CET3	13
11	Stockage en ISDND- Installations de stockage de déchets non dangereux	8
12	Traitement Mécano-Biologique (TMB)	1
13	Transit	27
14	Tri	16
15	Maturation de mâchefers	2

Préfectures concernées

- Préfectures des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse (une commune) et du Var
- Documents de planification en vigueur : SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur

Référents REGION

- Olivier GAIRALDI et Gérald DAUDE

Référent ORD&EC

- Céline GIDEL

Référent ADEME

- Alice ANNIBAL JAMBET

Référents DREAL

- Jean-Pierre LABORDE et Florian PETRE
- Jean-Luc ROUSSEAU

Situation en matière de traitement des déchets résiduels



En 2019 une certaine solidarité régionale s'est mise en place avec l'accueil de déchets ultimes sur ce bassin de vie (SEPTEMES, GARDANNE, LA FARE LES OLIVIERS) ou en proximité (VALENTOLE, bassin de vie alpin) mais des équipements permettant de réduire ces déchets doivent être créés pour atteindre les objectifs de baisse du stockage, tout autant qu'une importante mobilisation des acteurs privés et publics sur la prévention et le tri à la source des biodéchets alimentaires.

Au 1^{er} semestre 2020 aucune difficulté majeure n'a été rencontrée pour le traitement des déchets résiduels des collectivités et des activités économiques de ce bassin de vie. Concernant les flux interdépartementaux au 1^{er} semestre 2020, 5 000 tonnes de déchets des Alpes-Maritimes (azuréen) et 39 000 tonnes de déchets produits dans le Var ont été stockées sur les ISDND des Bouches-du-Rhône.

Sur le bassin de vie provençal la planification régionale fixe une limite de capacité de stockage incluant les déchets ultimes issus des activités d'entreprises à 790 000 t/an en 2020, 570 000 t/an en 2025. Cette limite est atteinte jusqu'à fin 2021 compte tenu des AP de PIERREFEU-DU-VAR¹, DES PENNES-MIRABEAU et de GINASSERVIS.

Cependant le différentiel entre les capacités de traitement autorisées par l'Etat (théoriques) et les capacités réelles des sites de traitement sur ce bassin de vie est particulièrement important : 115 000 t/an de capacités théoriques ne sont pas utilisables en réalité sur le terrain. Sont concernés les sites de :

- L'ISDND de la Vautubière à la Fare les Oliviers, qui a une capacité autorisée de 160 000 tonnes par an, mais qui au titre de sa DSP et du fait d'un contentieux avec l'exploitant SMA, ne fonctionne qu'à hauteur de 95.000 tonnes
- L'ISDND d'Aix en Provence, qui a une capacité autorisée de 180 000 tonnes par an, mais qui ne fonctionne à la demande de son exploitant (Métropole AMPM CT2) qu'à 160 000 tonnes (souhait de préservation des capacités pour une future prolongation du site)
- L'ISDND de Martigues, qui a une capacité autorisée de 70.000 tonnes par an, mais qui ne fonctionne à la demande de son exploitant (Métropole AMPM CT6) qu'à 40.000 tonnes (souhait de préservation des capacités pour une future prolongation du site)

Sur ce bassin de vie, un dossier est en cours d'instruction concernant la prolongation de l'ISDND de SEPTEMES-LES-VALLONS dont l'autorisation d'exploitation arrivera à échéance en 2022 (250 000 t/an). Les intentions de prolongations des ISDND d'AIX-EN-PROVENCE et LA FARE-LES-OLIVIERS sont à préciser par la Métropole AMP.

Ce bassin de vie, malgré une reprise d'activité économique réduite au 1^{er} semestre (- 8 à 10%), serait à nouveau en tension au deuxième semestre 2020 en cas de flux important de déchets résiduels produits dans les Alpes-Maritimes (déchets des ménages et des activités économiques). La question des « réserves » sur les sites des Bouches-du-Rhône devra également être traitée.

¹ Les capacités autorisées sur 2 périodes distinctes apporteront une solution aux collectivités en déficit d'exutoire sur le bassin provençal (CC Méditerranée Porte des Maures, SIVED, CC Lacs et Gorges du Verdon, SITOMAT) et temporairement sur les bassins Azuréen et Alpin (Dracénie Provence Verdon Agglomération de 2020 à 2024 uniquement)

Détails

L'ISDND de PIERREFEU DU VAR (PIZZORNO-83) a mis en balle les déchets depuis le 1^{er} janvier 2020 pendant la période de travaux. Le stockage des déchets a repris le 14 septembre 2020. L'autorisation d'exploiter a été conditionnée à l'enfouissement de déchets dits « ultimes » au sens de la planification régionale (déchets pré-triés), c'est pourquoi une Unité de Tri Valorisation amont a également reçu une autorisation d'exploiter

L'ISDND de GINASSERVIS (27 000 t/an – 83) a été autorisé le 20 juillet 2020. Le site sera opérationnel début 2022 avec la possibilité d'accueillir dans un premier temps la partie locale historique du SIVED NG (CC Provence Verdon - 8 000 t), dans l'attente d'une avancée significative du projet TECHNOVAR.

Le terrain du projet de prétraitement des ordures ménagères résiduelles du SIVED-NG (TECHNOVAR) a été identifié (BRIGNOLES). Le SIVED-NG vise une mise en service fin 2024

La plateforme de maturation de mâchefers de PIERREFEU DU VAR a vu sa capacité doubler (100 000 t) et sa zone de chalandise élargie à l'ensemble de la Région, permettant de pouvoir accueillir les mâchefers des UVE des Alpes-Maritimes dans l'attente d'autres installations de proximité de ce type au sein du bassin azuréen.

En matière de traitement des déchets résiduels, la Métropole AMP dispose en maîtrise d'ouvrage public de capacités de stockage estimées à 410 000 t/an théoriques (administratives) et 295 000 t/an réellement utilisables. Malgré l'augmentation de capacité du site multifilière de FOS-SUR-MER (DSP) (+ 23 000 t/an) également à maîtrise d'ouvrage publique, la Métropole AMP n'est pas autonome pour le traitement des déchets ménagers résiduels collectés (- 60 000 t/an), hors mâchefers non valorisés (13 500 tonnes en 2018). A noter que depuis 2014 et 2016 les déchets ménagers résiduels collectés sur les territoires du Pays d'Aubagne et d'Istres sont traités via des marchés de prestations de services (ISDND des PENNES-MIRABEAU et de Gardanne, et UVE de VEDENE). Ces estimations ne tiennent pas compte des besoins de traitement du gisement de déchets d'activités économiques résiduels (stockage et valorisation énergétique) non collecté par le service public (> 500 000 t/an) dont les exutoires de stockage sont également limités sur le territoire métropolitain.

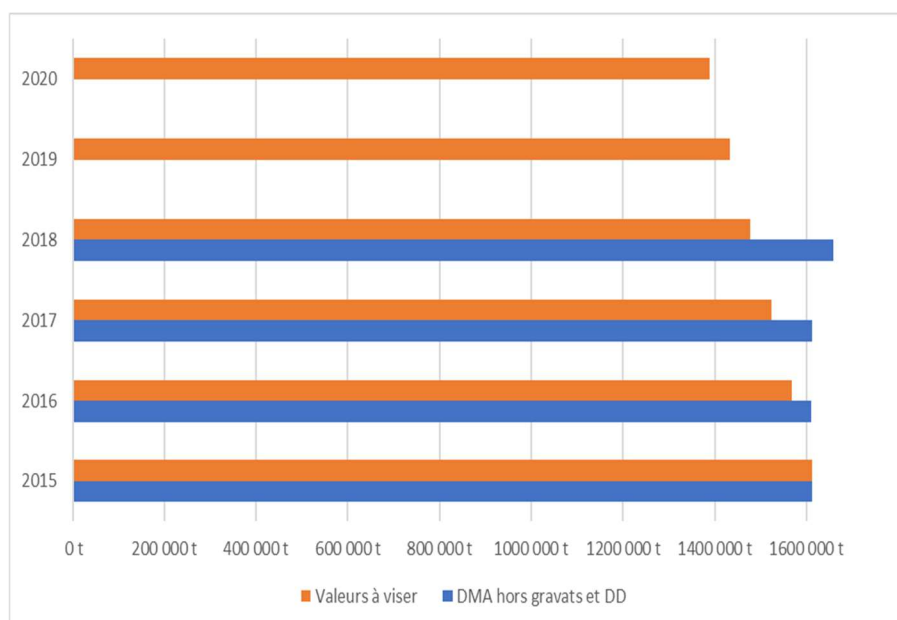
Principaux arrêtés préfectoraux depuis le 26/06/2019 (mise en vigueur de la planification régionale)

- CENTRE MULTIFILIERE FOS-SUR-MER (22/07/2019)
- ISDND PIERREFEU DU VAR (21/10/2019)
- ISDND PENNES MIRABEAU (22/10/2019)
- ISDND GINASSERVIS (20 juillet 2020)

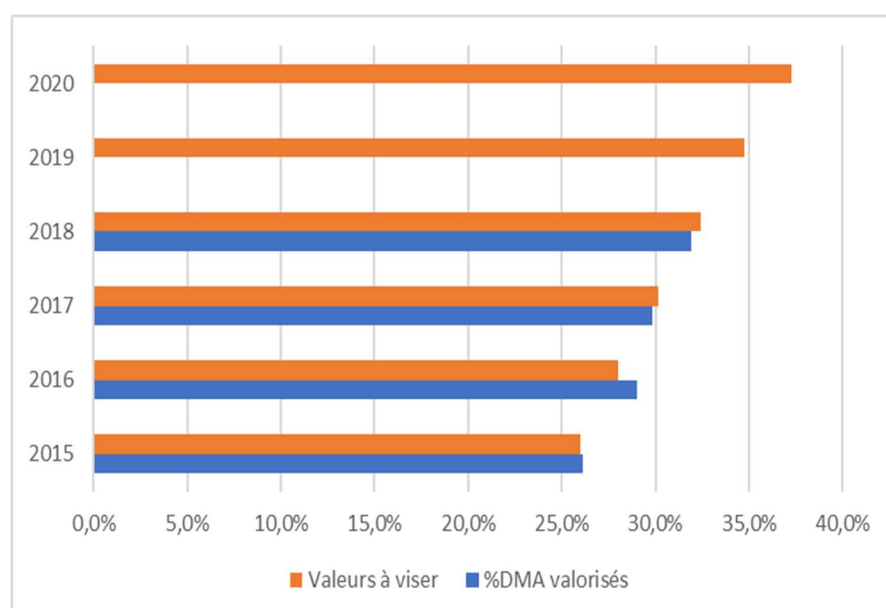
Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018



EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (NON DANGEREUX) COLLECTES

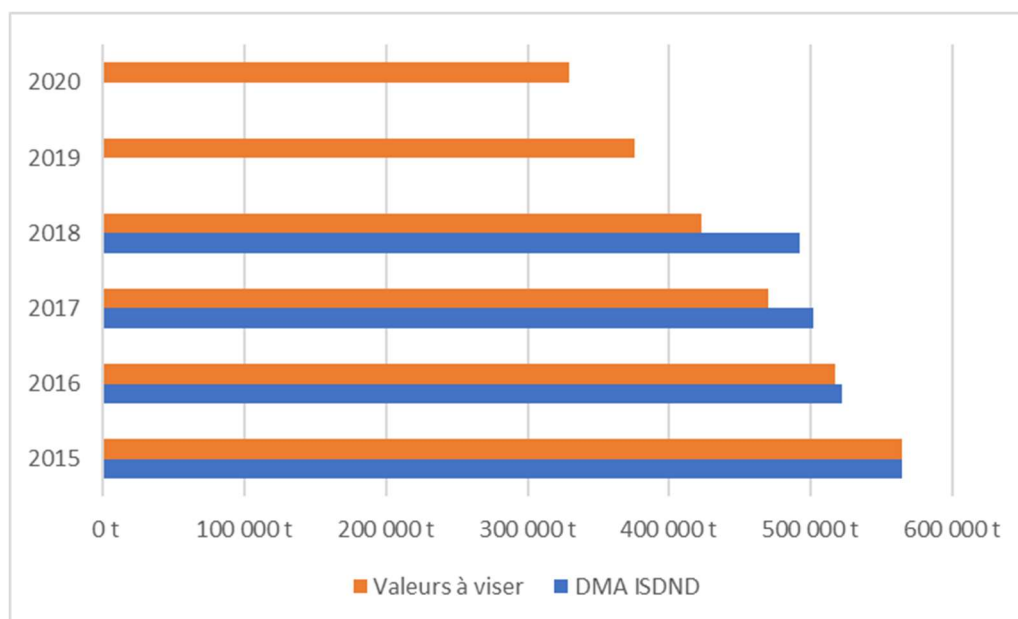


EVOLUTION DE LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES



Portrait statistique

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©

- Indicateurs d'avancement au regard de la réglementation, des préconisations et objectifs de la planification

- Obligations réglementaires



BESOINS EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

STOCKAGE

- Nouvelles capacités à identifier dès 2022



TRI

- Deux centres de tri pour permettre l'extension des Consignes de Tri avant 2022 (+ 75 000 t/an) -> Etudes en cours TPM et AMP – En 2020, des centres de tri sont déjà saturés
- Centres de tri à développer pour améliorer le tri des Déchets des Activités Economiques
- Projets de sites de valorisation « direct » à favoriser (200 000 t/an) (cartons, bois, métaux, ...)
- Déchèteries publiques (5) et déchèteries professionnelles (30)
- Centres de tri des encombrants-> Etudes en cours TPM et AMP



VALORISATION ORGANIQUE

- 20 plateformes existantes
- Une dizaine de projets à prévoir pour le traitement de 175 000 t/an de biodéchets des ménages et gros producteurs Nota bene : des projets sont annoncés (MNCA, CARF, SMIDDEV, PIZZORNO, SMED...)



VALORISATION ENERGETIQUE

- Capacité de l'UVE Fos-sur-Mer augmenté de 23 000 t/an
- Quelques projets de valorisation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) sont en réflexion sur ce bassin de vie



DÉCHETS DANGEREUX

- 5 sites de regroupement

DÉCHETS INERTES

- 30 plateformes BTP
- 3-6 Installations de Stockage



PROJETS D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

QUAI DE TRANSFERT/MISE EN BALLE

- Centre de mise en balle CC ST TROPEZ
- ...



CENTRES DE TRI COMPLEMENTAIRES

- TECHNOVAR
- PROJET(s) AMP (?)

RESSOURCERIE – RECYCLERIE

- Projets en développement sur TPM et AMP
- ...



PLATEFORME DE BROyage DES DECHETS VERTS

- Projets en développement sur AMP, SIVED, CCLGV, CŒUR DU VAR et CCPV
- ...



COMPOSTAGE et METHANISATION

- Projets de plateforme de compostage collectif
- Microplateforme de compostage des biodéchets à MIRAMAS
- ...



Investissements à prévoir pour atteindre les objectifs de la planification nationale et régionale (2019-2025) : 350 M

FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS



100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application «comptacoût®» (accompagnement ADEME)

- 4/10 EPCI et 2/2 syndicat ont été formés à ComptaCoût© ou à la matrice des coûts.
- 2/10 EPCI et 2/2 syndicats renseignent la matrice annuellement

Nota bene :

- Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **481 922 166€** pour **2 687 804 hab.** (2018), soit 192 €/hab. (152 €/hab. environ dans le bassin de vie rhodanien).

Certains EPCI ne disposent pas encore de rapport annuel sur le prix et la qualité du service en 2018.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (<https://www.ademe.fr/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>).

Un atelier sur cette thématique a été organisé conjointement avec l'ADEME le 13/02/2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE.

Les soutiens de l'ADEME sont désormais conditionnés à la mise en œuvre d'action en faveur d'une meilleure connaissance des coûts. Des formations ADEME sont programmées annuellement, ainsi qu'une restitution de l'analyse des coûts en région.



Une première étape de 22% des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35% des habitants en 2025

5/10 collectivités ont informé l'ORD&EC en 2019 qu'elles ont prévu de mettre en place la tarification incitative dans les 2 ans à venir.

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 conjointement avec l'ADEME et CITEO dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement.

Des études lancées par les collectivités sont soutenues par la Région et l'ADEME.

Une convention tripartite ADEME-CITEO-REGION coordonnera le soutien accordé aux collectivités souhaitant mettre en œuvre la tarification incitative (TI).

Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022



Seuls 4/10 EPCI et 2 syndicats déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale (RDS) :

- TPM
- AMP (CT1 et CT4)
- CC CŒUR DU VAR
- CC GOLFE DE ST TROPEZ
- SITTMAT
- SIVED NG

L'ADEME ne finance plus les études de faisabilité sur ce volet réglementaire. Pour exemple récemment le SIRTOM de la Région d'APT a mis en vigueur une RDS incitative favorisant le tri des Déchets des Activités Economiques (<http://www.sirtom-apt.fr/wp-content/uploads/2018/02/Règlement-Redevance-Spéciale.pdf>). En 2020, la Région a initié une étude sur les dispositifs de contreparties financières prévus par les collectivités pour la prise en charge des déchets des établissements publics et privés par les Services Publics. De nombreuses collectivités du bassin de vie Provençal y participent.

PREVENIR ET REDUIRE



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter

4 EPCI sur 10 et 1 syndicat déclarent avoir lancé un Programme Local de Prévention des Déchets :

- AMP (publié)
- CC CŒUR DU VAR (publié)
- SIVED NG
- TPM
- CC ST TROPEZ

Des EPCI annoncent y travailler : CC MPM.

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement.

L'ADEME ne finance plus cette obligation réglementaire mais elle peut accompagner avec la Région certains projets opérationnelles découlant des programmes (gaspillage alimentaire, ressourcerie...).

Toute fois de nombreuses collectivités déclarent par exemple des opérations de compostage domestique (300 000 composteurs individuels

distribués) et des opérations de compostages partagé (pied d'immeuble ou quartier, 140 sites en 2018).



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015

- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes
- Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

En 2018, 994 730 tonnes de déchets ménagers et assimilés non dangereux ont été traités par les collectivités soit +2,9% par rapport à 2015 pour une augmentation de population de 1% sur la même période. Cependant les quantités d'Ordures ménagères résiduelles ont diminuées de -0,1% de 2015 à 2018 (-1 500 t).

37 déchetteries professionnelles sont recensées sur le bassin de vie (60 en région).

4/10 EPCI (et 2 syndicats) déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale.

Depuis 2010, très peu de collectivités déclarent avoir réalisé des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets de déchetterie. Aucun EPCI n'a déclaré en prévoir en 2019-2021 (enquête ORD&EC 2019 auprès des EPCI).

Une étude en cours, pilotée par la Région, sollicite les EPCI pour permettent de disposer des données et évaluer la part de déchets des activités économiques collectés en mélange.

4 ateliers sur la thématique des déchets d'Activités Economiques ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, dont l'un plus précisément sur les déchets issus de chantiers et un autre sur les dépôts illégaux.

3 ateliers sur la thématique de prévention des déchets organiques/lutte contre le gaspillage alimentaire ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. La Région, l'ADEME et la DRAFF ont lancé le Réseau de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires (REGAL'im) le 16 octobre 2019.

3 projets de réduction du gaspillage alimentaire a été soutenu par la Région, pour un montant d'engagement de 120 000 €.

2 projets de valorisation des déchets verts et de suppression du brûlage ont été soutenus par la Région pour un montant d'engagement de 35 000 €.

FAVORISER LE REEMPLOI



Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)

- Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage
- Soutenir le développement des filières de réemploi
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

220 structures de réemploi sont recensées sur ce bassin de vie (520 en région), 25% sont des systèmes de dépôts/vente. 12 ressourceries sont adhérente du réseau régional (ARR – <http://ressourceriespaca.fr/>) sur 17 à l'échelle de la région.

1 ateliers sur la thématique des ressourceries a été organisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, et 1 EDUCTOUR a permis la visite commentée d'un site

Les chargés de missions emploi/formation de la Région et les chargés de mission du SECD sont mobilisés pour accompagner les projets émergents, en ingénierie sociale, technique et financière, en partenariat avec France Active et l'incubateur Camina.



En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, un accompagnement de maîtres d'ouvrages volontaire a été lancé en partenariat avec l'ADEME et les fédérations professionnelles BTP. Sur ce bassin de vie de nombreux lauréats (7/10) se sont portés volontaire pour cet accompagnement (Ville de Toulon, AMP, EUROMEDITERRANEE, Grand Port Maritime de Marseille, Six-Fours-les Plages, CC Lacs et Gorges du Verdon, SOLEAM).

Il est prévu également l'animation d'un club des maîtres d'ouvrages pour la commande public durable (construction) conjointement avec l'ADEME.

RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimiles non dangereux non inertes en 2025

En 2018, 32% des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+5,8% par rapport à 2015, 39% sur le bassin de vie Azuréen en 2018).



Le taux de valorisation varie de 24% à 50% selon les collectivités. 3 collectivités dépassent 47% de valorisation matière en 2018 et représente 11% des tonnages collectés.



Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031

En 2018, les mâchefers des UVE ont été valorisés à 70%.



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triées et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)

- Privilégier deux schémas de collectes des emballages
- Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025
- Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022

L'extension des consignes de tri n'est pas mise en œuvre sur ce territoire sauf sur le CT3 de l'AMP (Pays Salonais). Le territoire du Pays d'Aix (AMP) a lancé une consultation en 2019. AMP et TPM ont finalisé leurs études de faisabilité pour la construction de centres de tri à maîtrise d'ouvrage publique. Les soutiens ADEME ne sont plus garantis sur ce type de projet.



Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024



Des projets sont évoqués et des études sont en cours (SIVED NG), cependant aucune expérimentation n'est en cours sur ce bassin de vie.

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE un atelier a réuni plus de 40 participants le 28 juin 2019 sur cette thématique.



Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité

Sur les 3 dernières années, 37 projets de valorisation ont été lauréats de Filidéchet sur le territoire, pour un montant d'engagement de 1 800 000 €.



Réduire les besoins en capacité de stockage

Pour les OMr, 1 050 000 tonnes ont été produites en 2018, 30 000 t/an au-dessus de la valeur visée par la planification.

Les besoins de stockage des déchets d'Activités Economiques sont à estimer plus finement.

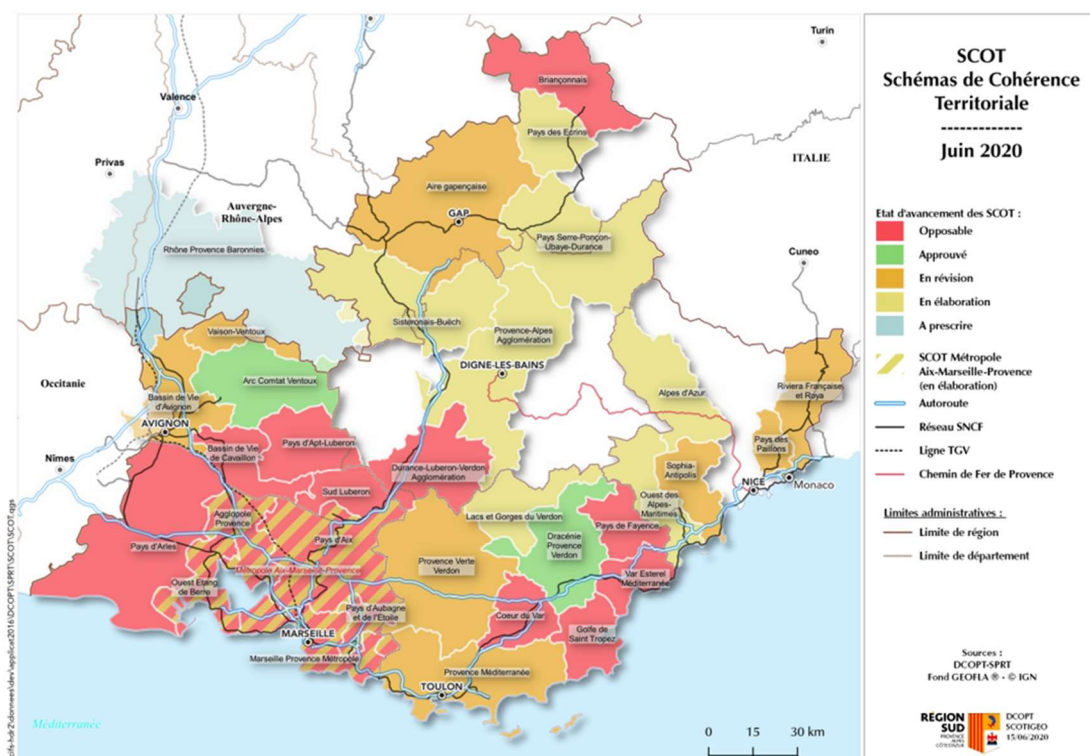


AMP est également engagé dans une démarche avec WWF.

ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES
OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES
FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE
COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019 portant obligation de décliner la planification régionale en matière de prévention et de déchets dans les documents d'urbanisme (SCOT prioritairement).

Des avis sont donnés systématiquement pour guider le maître d'ouvrage vers une meilleure prise en compte des déchets et de l'économie circulaire. L'avis est détaillé sous forme de recommandations.



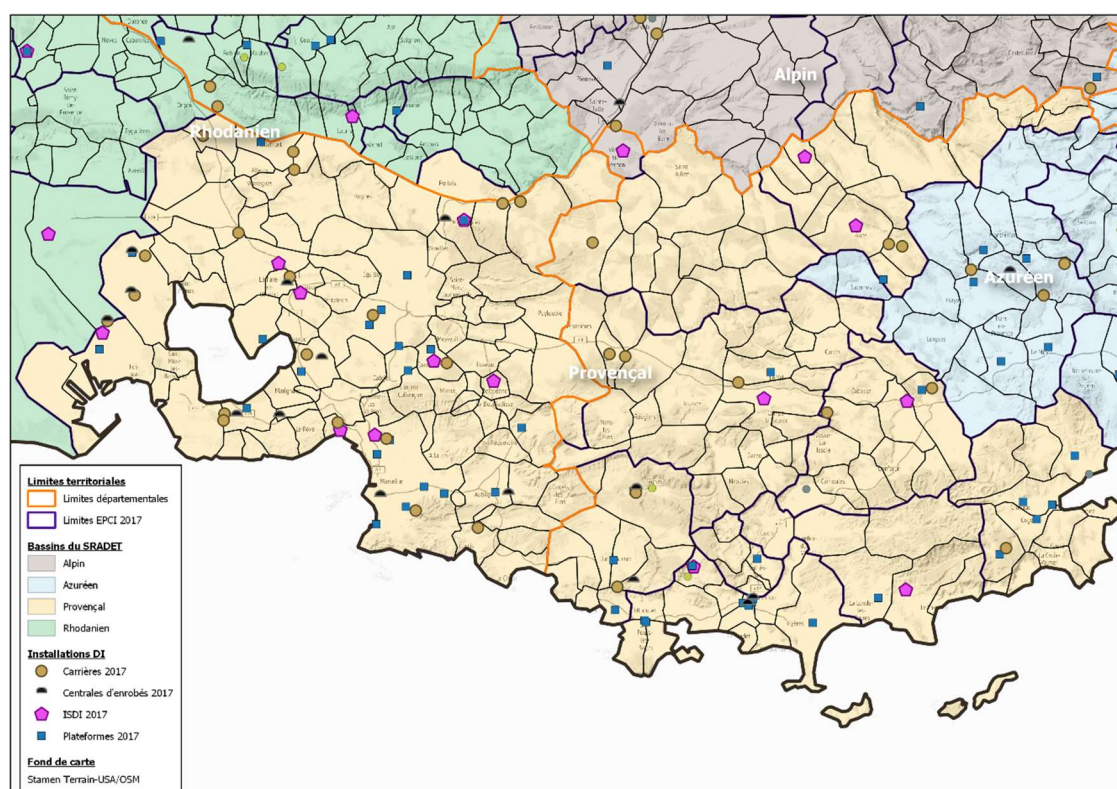


Intégrer la règle SRADDET au sujet des friches industrielles (travaux de cartographie de ces friches pour le bassin provençal, et étude de convertibilité des friches identifiées)

Et

Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire

Les besoins en équipements sont à articuler avec les unités en exploitation sur le bassin de vie comme illustrés sur la carte ci-après :



Exemples de projets proposés au titre du CPER 2021-2027

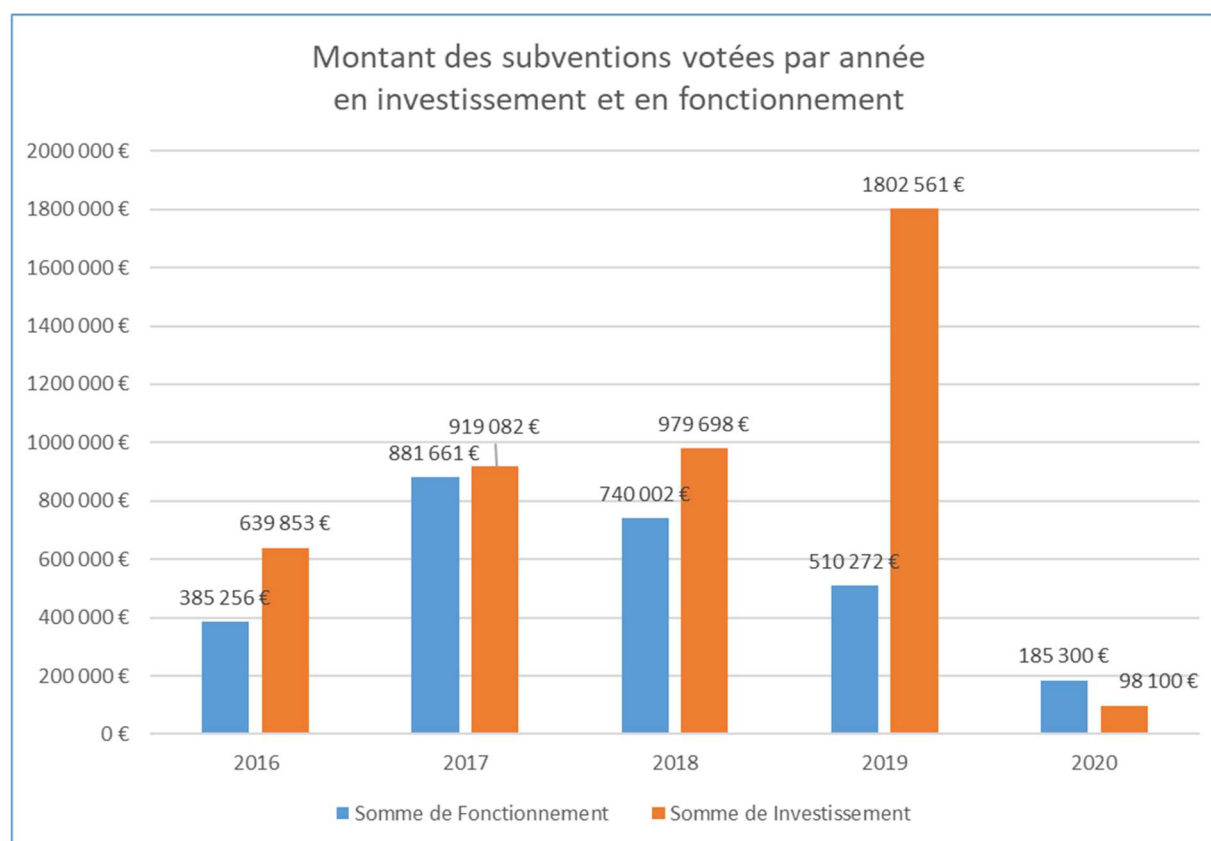
Dans le cadre du recensement des projets des collectivités pour la programmation du CPER 2021-2027 9 collectivités ont fait porter à connaissance 23 opérations structurantes (a minima 150 M€) :

Opérations	Maître d'ouvrage
Déchets et ESS : aménagement de ressourceries	A préciser
Amélioration de tri amont, développement de filières sélectives, bacs intelligents	A préciser
Développement de locaux de ressourcerie, réemploi, réparations - Aix - maillage du territoire métropolitain avec des points de collecte pour le réemploi et la réutilisation	AMP
Construction d'un centre de tri des déchets à Aix-en-Provence	AMP
Ecologie industrielle territoriale en misant sur la gestion et la valorisation des déchets d'entreprise	AMP
Construction d'une nouvelle déchetterie professionnelle à la Calade (Aix)	AMP
Construction d'un Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) - (déchetterie, bâtiments administratifs)	AMP
Extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois	AMP
Création et réhabilitation d'installations classées pour la collecte et le traitement des déchets à la Fare les Oliviers : 1- création d'un nouveau centre de transfert des déchets ménagers (capacité journalière de transit de l'ordre de 380 tonnes) 2- Réhabilitation de la déchèterie (améliorer les conditions d'exploitation du site, rénover des installations vieillissement et permettre l'augmentation du volume de déchets apportés dû à l'accroissement de la population des communes concernées)	AMP
Construction de plates-formes de déchets verts à Aix (valorisation des déchets verts pour broyage compostage et chaufferie bois)	AMP
Création d'un écosite innovant et renforcement de valorisation bio déchets et tri à la source	CC Cœur du Var
Déplacement plateforme de compostage, création d'un site de traitement de déchets verts /bois énergie et reconversion du site ancien en base de service de la collecte des déchets	CC Golfe de St Tropez
Mise en place d'une ressourcerie intercommunale	CC Lacs et Gorges du Verdon
Réalisation d'une plateforme de valorisation des déchets verts	CC Lacs et Gorges du Verdon
Etude de faisabilité pour création d'une unité de valorisation énergétique en Centre Var-Haut Var Verdon. ZA des Cadenières Villecroze	CC Lacs et Gorges du Verdon
Création aire tampon pour compostage à La Crau	CC Vallée du Gapeau

Opérations	Maître d'ouvrage
Construction d'un centre de tri des déchets dans l'aire toulonnaise	SITTOMAT
Création d'une unité de Traitement, de Valorisation et d'optimisation des ordures ménagères-Technovar	SIVED (CA Provence Verte adhérent)
Création de 2 ressourceries	TPM
Construction d'un centre de tri des encombrants l'aire toulonnaise	SITTOMAT
Extension de la plateforme de mise en balles de la Môle	SITTOMAT
Création d'une unité de valorisation des biodéchets (compostage/méthanisation)	SIVED (CA Provence Verte adhérent)
Rénovation de la déchèterie de Barjols pour plateforme mixte particuliers/professionnels	CC Provence Verdon

Soutiens financiers de la REGION

173 projets ont été soutenus de 2016 à 2020 sur ce bassin de vie :



Exemples d'actions soutenues REGION

Le tableau ci-dessous présente des actions récentes soutenues par la Région :

Nom du porteur	Titre du projet
LES ALCHEMISTES TOULON	IS prévention de la production des déchets et tri innovante - Achat de matériel nécessaire à la collecte et au compostage en circuit court des biodéchets des professionnels
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	Life Equipement des collèges en cellules de refroidissement
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	IS initiative innovante - Soutien à la création d'une plateforme de broyage et de compostage.
MAT'ILD	AAP Filidechet 2019 - Valorisation des Mâchefers d'incinération (MIDND)
ASSOCIATION COIFFEURS JUSTES	AAP Filidechet 2019 (fonctionnement) - Valoriser les déchets des salons de coiffure et lutter contre les pollutions aquatiques



<http://www.ordeec.org/>



<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>